



Résumé de la présidence du huitième Sommet des présidents de parlement à l'occasion du G20 (P20)

Jakarta (Indonésie), 6 et 7 octobre 2022

Le huitième Sommet des présidents de parlement à l'occasion du G20 (P20) s'est tenu les 6 et 7 octobre 2022 à Jakarta (Indonésie) sous la conduite de la Présidente de la Chambre des représentants de l'Indonésie, Mme Puan Maharani.

Sur le thème *Des parlements plus forts pour une reprise durable* le Sommet a donné lieu à des discussions de fond autour de quatre thèmes principaux : premièrement, l'accélération du développement durable et de l'économie verte ; deuxièmement, les questions émergentes de la sécurité alimentaire et énergétique, et les défis économiques qui en découlent ; troisièmement, des parlements efficaces pour une démocratie dynamique ; et quatrièmement, l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La réunion s'est tenue en présentiel et a vu la participation de 15 pays membres du G20, de 13 pays invités par l'hôte et de 5 organisations internationales.

Partie I

La réunion a donné lieu à un consensus sur les points suivants :

1. Le monde se heurte à des défis politiques, socio-économiques et environnementaux immenses et interdépendants. L'économie mondiale s'affaiblit et la pandémie de COVID-19 a provoqué un ralentissement du développement, renforcé les inégalités et augmenté l'extrême pauvreté partout sur la planète, en particulier dans les pays en développement. Dans la foulée de la pandémie, qui n'est pas encore totalement maîtrisée, la flambée des prix de l'alimentation et de l'énergie exacerbe l'inflation internationale et engendre une crise alimentaire mondiale. Les changements climatiques provoquent des catastrophes sans précédent en termes de fréquence et d'intensité, telles que des inondations, des sécheresses, des canicules et d'autres événements météorologiques extrêmes. Nous sommes convaincus que le multilatéralisme est le meilleur moyen de remédier à ces défis communs, qu'il s'agisse des changements climatiques, des conflits, des pandémies, de la criminalité transnationale, du terrorisme, des déséquilibres économiques mondiaux ou des menaces pour l'environnement.
2. Nous prenons acte de l'engagement de longue date du G20 visant à accélérer les avancées en matière de mise en œuvre du Programme 2030 et de réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en faveur d'un monde durable, inclusif et résilient, tout en reconnaissant l'importance des stratégies et priorités nationales. En tant que parlementaires, nous prenons solennellement la résolution de travailler sans relâche, à la faveur de nos fonctions législative, budgétaire et de contrôle, pour transformer ces engagements mondiaux en réalités nationales. Néanmoins, déjà avant la pandémie de COVID-19, le monde n'était pas en bonne voie pour atteindre les ODD d'ici 2030. Nous engageons instamment toutes les parties prenantes à réaliser les investissements nécessaires pour atteindre les ODD, avec le soutien d'une architecture financière favorable à l'échelle mondiale. Les parlements doivent redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources afin que les ODD puissent être maintenus sur la bonne voie.

3. Nous demeurons profondément préoccupés par les répercussions néfastes de la crise de la COVID-19, en particulier dans les pays en développement et pour les personnes les plus durement touchées, comme les femmes, les enfants et les populations et groupes marginalisés, alors que celle-ci a ralenti les avancées en faveur du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Les pays se relèvent de la pandémie à un rythme extrêmement variable, ce qui est encore aggravé par l'inégalité en matière de vaccins. Compte tenu de l'incertitude exacerbée à laquelle l'économie mondiale est exposée, il est essentiel que les pays du G20 continuent à prêter une attention particulière au soutien apporté aux pays les plus vulnérables et à faire face à leurs problèmes de dettes et à leurs besoins de liquidités, conformément à l'ODD 17 sur les partenariats pour la réalisation des Objectifs. Nous réitérons notre appel aux pays du G20 – formulé lors du septième Sommet des présidents de parlement à Rome – visant à élaborer des plans propres à créer des opportunités d'emploi, à stimuler les investissements dans les infrastructures et à promouvoir l'innovation, et ce afin de réduire les inégalités et de favoriser la prospérité commune. Nous soulignons en outre la nécessité de recourir à des moyens de financement efficaces et innovants, et notamment au financement mixte afin de réduire le déficit de financement des ODD.

4. Nous sommes conscients du rôle de la technologie et de l'innovation en tant que principaux moteurs de la reprise mondiale et du développement durable, y compris en ce qu'ils contribuent à intégrer les micro, petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeurs locales et internationales. Nous appelons de nos vœux une économie numérique inclusive, ouverte, juste et non discriminatoire qui favorise l'application des nouvelles technologies, permette aux entreprises et aux entrepreneurs de prospérer, et protège les consommateurs et leur donne les moyens de s'attaquer aux défis du droit à la vie privée, de la protection des données, des droits de propriété intellectuelle, de la sécurité et des fractures numériques, notamment celle entre les pays développés et les pays en développement, celle entre les populations rurales et urbaines, celle fondée sur le revenu, le niveau d'éducation et l'âge, et celle entre les hommes et les femmes.

5. Nous sommes fermement convaincus que la croissance économique et l'augmentation des activités humaines doivent respecter l'environnement physique et être compatibles avec la garantie d'un avenir sobre en carbone, résilient aux changements climatiques et respectueux de la nature pour la planète et ses habitants. Les pays du G20 doivent accélérer la transition de leurs économies afin de mieux tirer parti des opportunités qui découlent de l'économie verte, notamment des économies circulaire, du partage et numérique, qui ont pris une ampleur considérable dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Nous rappelons la [Déclaration de Nusa Dua](#) sur les changements climatiques, adoptée à la 144^e Assemblée de l'UIP en mars 2022, ainsi que la [Déclaration de Hanoï](#) sur les ODD, adoptée à la 132^e Assemblée de l'UIP en mars 2015. En tant que parlementaires, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour promouvoir un développement économique solide dans nos sociétés et, de cette manière, aider à atteindre les objectifs environnementaux définis dans les ODD, ainsi que les engagements découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris, de la Convention sur la diversité biologique, et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

6. À cet égard, nous encourageons vivement le G20 à intensifier la lutte contre les changements climatiques et les efforts visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris en matière de réchauffement de la planète, en prenant des mesures d'atténuation, d'adaptation et dans le domaine de la finance, tout en respectant les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives, et à la lumière des différents contextes nationaux. Les parlements des pays du G20 doivent montrer l'exemple en accordant plus de place aux aspects environnementaux et en réduisant leur propre empreinte carbone. Nous saluons les avancées réalisées lors de la COP26 à Glasgow (Écosse) pour favoriser la mise en œuvre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, et pour atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre ou la neutralité carbone à l'échelle mondiale durant la seconde moitié du siècle, sur la base de l'équité et dans le contexte du développement durable et des efforts déployés pour éradiquer la pauvreté. Toutefois, nous reconnaissons qu'il faut en faire plus, sans tarder, en partenariat notamment avec les gouvernements, les parlements, le secteur privé et la société civile, et nous appelons à une action plus forte lors de la prochaine COP27 à Charm el-Cheikh, en Égypte. Nous exhortons également les pays développés à s'acquitter pleinement de leurs engagements en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques afin de soutenir les pays en développement.

7. Nous devons aider les pays en développement à se relever de la pandémie de COVID-19 et des crises connexes en limitant les émissions de carbone et tout en étant résilients aux changements climatiques et respectueux de la nature, sans aggraver leurs dettes. Nous exhortons les pays développés à réaliser sans attendre l'objectif de 100 milliards d'USD ainsi que leurs autres engagements relatifs au transfert des technologies et au financement de l'action climatique. Nous rappelons que l'un des objectifs de l'Accord de Paris consiste à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre (GES) et résilient aux changements climatiques. Nous encourageons les institutions financières internationales à accroître le soutien en faveur des stratégies et plans nationaux pertinents, notamment des contributions déterminées au niveau national, de stratégies nationales d'adaptation, d'un soutien pour les pertes et préjudices subis, de stratégies à long terme de développement à faible émission et de Stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (SPANDB) dans les pays en développement.

8. Nous prenons note de l'engagement du G20 en faveur de la préservation, de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité et de ses composantes, ainsi que d'autres ressources naturelles. En particulier, le G20 s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à la surpêche et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, à lutter contre les crimes qui touchent l'environnement comme l'exploitation illégale des forêts et des mines, le commerce illégal d'espèces sauvages et le déplacement et l'élimination illégaux des déchets et des substances dangereuses, et à lutter contre les déchets marins. Nous nous engageons à utiliser les processus parlementaires pour aider à transformer ces engagements politiques en réalité législative dans nos pays respectifs.

9. Nous constatons que les mouvements migratoires réguliers, systématiques et sûrs sont le moteur du développement durable. Les migrants contribuent pour beaucoup à la diversité économique, sociale et culturelle dans les pays d'origine et de destination. D'autre part, les migrations irrégulières et forcées sont susceptibles de provoquer une instabilité pour les économies et la sécurité des pays concernés. Nous soulignons que la communauté internationale doit agir de concert pour améliorer les conditions politiques, sociales, culturelles et économiques et assurer un niveau de vie minimal dans les pays d'origine afin de prévenir les migrations forcées et irrégulières.

10. Nous félicitons les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour l'adoption, après 20 ans d'efforts, d'un accord sur les subventions à la pêche, ce qui témoigne de nouveau de la validité de la démarche multilatérale pour résoudre les problèmes mondiaux. Nous sommes conscients qu'il ne s'agit que d'un premier pas vers la protection de l'avenir de la pêche, qui assure la subsistance de millions de personnes dans le monde. Afin de créer une dynamique, nous encourageons les parlements à prendre les dispositions nécessaires pour faciliter la ratification de l'accord sur la pêche, qui ouvre la voie à une solution durable dans ce domaine. Par ailleurs, comme l'indique la récente Déclaration du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, nous estimons que l'OMC doit se réformer afin de pouvoir intervenir plus efficacement dans la résolution des défis du XXI^e siècle, y compris des questions telles que les changements climatiques et la durabilité. Dans le cadre du processus de réforme de l'Organisation, nous pensons qu'une OMC adaptée au XXI^e siècle doit continuer à préserver les valeurs fondamentales et les principes de base du système commercial multilatéral, notamment la place centrale du développement dans ses travaux.

11. Nous accueillons favorablement la Décision ministérielle de l'OMC de juin 2022 sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) visant à donner aux pays en développement la possibilité de déroger aux brevets portant sur la production et la fourniture de vaccins contre la COVID-19 pendant cinq ans, et encourageons la poursuite des négociations pour que cette dérogation soit élargie aux outils de diagnostic et aux traitements en tant que contre-mesures cruciales et inhérentes à la lutte contre la COVID-19. Nous sommes convaincus qu'il convient de renforcer les systèmes de santé pour pouvoir réagir rapidement et efficacement aux futures crises sanitaires internationales et les anticiper. À cet égard, compte tenu des fortes inquiétudes liées aux maladies transmissibles et à leurs impacts politiques, économiques et sociaux, nous attendons avec intérêt les conclusions du Groupe de travail conjoint du G20 sur les financements et la santé, établi en octobre 2021 pour renforcer le dialogue et la coopération mondiale sur les questions liées à la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies et promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Nous prenons note de l'établissement d'un Fonds

d'intermédiation financière pour la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, tel que mis en place par le Groupe de travail conjoint du G20 sur les financements et la santé, et appelons toutes les parties prenantes à y contribuer.

12. Nous rappelons que tous les pays se sont engagés à essayer de faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle (CSU) d'ici 2030, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité, y compris des services de santé sexuelle et reproductive, et à des médicaments essentiels sûrs, efficaces, de qualité et abordables. Nous constatons que la 141^e Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue en octobre 2019, a approuvé la première résolution parlementaire mondiale sur la CSU et appelé les parlements à prendre des mesures spécifiques en termes de législation, d'allocation budgétaire, de redevabilité et de plaidoyer pour instaurer la CSU. Cette résolution demande également que les politiques relatives à la CSU combattent la malnutrition sous toutes ses formes. Une bonne nutrition exige une action multisectorielle pour améliorer la santé et le bien-être de tous, en particulier des femmes et des filles, et pour garantir la prospérité à long terme des sociétés.

13. L'égalité des sexes, qui garantit l'égalité des chances aux femmes et aux hommes, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles mènent à une plus grande prospérité et au développement durable profitables à tous. Des études révèlent que la discrimination à l'égard des femmes coûte jusqu'à 12 000 milliards d'USD par an à l'économie mondiale. Nous reconnaissons que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités existantes entre les femmes et les hommes dans de nombreux domaines – de la santé et de l'économie à la sécurité et à la protection sociale – et que la santé sexuelle et reproductive ainsi que les droits et la justice en la matière sont essentiels pour la réalisation de la justice sociale et des engagements mondiaux, régionaux et nationaux pour le développement durable. D'après l'ONU, la pandémie a aussi contribué à accroître considérablement la violence sexuelle et sexiste. En tant que parlementaires, nous nous engageons solennellement à collaborer avec les gouvernements pour nous assurer que les plans nationaux et mondiaux de reprise post-COVID soient sensibles au genre et prévoient des réformes, des allocations budgétaires et de nouvelles lois qui permettent d'avancer sensiblement dans la réalisation à la fois de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et de l'Objectif de Brisbane, qui appelle à réduire de 25 % d'ici 2025, par rapport aux chiffres de 2012, les disparités entre les sexes dans la population active. Nous saluons le travail de l'Alliance du G20 pour l'autonomisation des femmes et leur participation à l'économie (G20 EMPOWER) en matière d'accélération du leadership des femmes et de leur autonomisation dans le secteur privé.

14. En tant que leaders parlementaires, nous nous engageons à donner le bon exemple et à veiller à ce que nos parlements respectifs soient des institutions sensibles au genre. Nous nous emploierons ainsi à augmenter le nombre de femmes dans les parlements, cela étant crucial pour qu'une grande variété de perspectives, besoins et intérêts soient pris en compte en matière de décision politique et pour renforcer l'efficacité législative. Nous condamnons catégoriquement la hausse des cas de harcèlement de femmes politiques, tant en ligne qu'en personne, et nous nous engageons solennellement à renforcer nos efforts pour garantir que tous les parlementaires et leurs familles bénéficient d'un lieu de travail et d'une vie privée sûrs. Au moment de célébrer le dixième anniversaire du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre, nous réitérons notre volonté de répondre à cet objectif en nous évertuant à atteindre la parité parlementaire, y compris aux postes clés, en faisant progresser les politiques, mécanismes et expertises internes pour soutenir des lois, politiques et budgets sensibles au genre, et en veillant à ce que nos parlements soient exempts de sexisme, de discrimination, de harcèlement et de toute forme de violence sexiste.

15. La participation des jeunes est essentielle à la démocratie et à des processus politiques inclusifs et efficaces. La participation des jeunes à la vie politique favorise une citoyenneté active et cultive l'innovation, la créativité et une nouvelle façon de penser. En 2021, la part de parlementaires de moins de 30 ans restait faible, atteignant à peine 2,6 %. Nous saluons la campagne mondiale lancée par l'UIP en 2021, intitulée [Oui à plus de jeunes au parlement !](#), dans le cadre de laquelle des centaines de parlementaires, de dirigeants et de militants ont plaidé pour rajeunir leurs parlements.

16. La lutte contre la corruption doit être au cœur des efforts nationaux, régionaux et mondiaux visant à tirer les leçons de la crise de la COVID-19 et à en sortir plus forts, plus transparents, plus redevables et plus résilients. La lutte contre la corruption exige plus que jamais une coopération internationale accrue et intensifiée et un engagement mondial renouvelé. Nous exhortons les membres du G20 à honorer l'appel formulé par le Groupe de travail sur la lutte contre la corruption dans son plan d'action 2022-2024 et à transformer les leçons tirées en politiques axées sur l'action et en opportunités de renforcer les efforts mondiaux en la matière. Nous promettons de montrer l'exemple en stimulant les actions nationales et collectives visant à évaluer la corruption et à s'y attaquer, y compris les nouvelles formes émergentes.

17. À cet égard, nous notons l'importance cruciale de l'audit du secteur public, notamment des audits financiers et de conformité, pour améliorer la gouvernance et garantir la redevabilité des institutions du secteur public. Conformément à nos fonctions parlementaires, nous nous engageons à renforcer les synergies avec nos institutions supérieures de contrôle nationales afin de s'assurer que les dépenses publiques bénéficient à toutes les parties prenantes concernées, y compris celles qui vivent dans des situations vulnérables, comme le prévoit le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

18. Le terrorisme, sous toutes ses formes, reste l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Il entrave le développement durable et le bien-être des sociétés. Nous soulignons que nous continuerons à afficher une position unie, sincère et déterminée et à participer activement aux efforts déployés pour lutter contre toutes les organisations terroristes, leurs extensions, leurs réseaux et leurs groupes affiliés, sans distinction aucune.

19. Le G20 a insisté sur la nécessité de s'attaquer aux défis accrus en matière de sécurité dans l'environnement numérique. En notre qualité de parlementaires, nous utiliserons les processus législatifs pour renforcer la coopération bilatérale et multilatérale afin de veiller à la sécurité de nos technologies de l'information et de la communication (TIC), de s'attaquer aux vulnérabilités et menaces communes et de lutter contre la cybercriminalité. Nous prenons acte de l'engagement du G20 visant, en 2022, à œuvrer au renforcement de la confiance dans l'environnement numérique en améliorant la sûreté de l'Internet et en luttant contre les abus, les discours haineux, la violence et le terrorisme en ligne, tout en protégeant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Conscients du rôle clé de l'économie numérique dans le processus de reprise économique, nous redoublerons d'efforts pour favoriser un environnement numérique ouvert, juste et non discriminatoire et pour contribuer à réduire la fracture numérique.

20. Les gouvernements du monde entier ont eu recours à des pouvoirs d'urgence et à des mesures extraordinaires pour gérer la crise sanitaire de la COVID-19. Nous estimons que ces mesures doivent être proportionnées, temporaires, non discriminatoires et destinées à préserver le bien-être et la vie des personnes. Nous affirmons que les parlements sont les mieux placés pour procéder au contrôle démocratique des réponses à la pandémie, en particulier du recours aux pouvoirs d'urgence. En tant que parlementaires, nous encourageons les gouvernements à veiller à ce que toutes les politiques liées à la COVID-19 soient conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à l'état de droit.

21. Nous notons la vitalité et l'avancement croissants des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur public pendant la pandémie de COVID-19. La pandémie semble avoir stimulé un engagement public plus innovant dans le secteur public par le biais des TIC, ce qui crée une démocratie plus vivante et plus dynamique. Les parlements des pays du G20 se sont engagés à intégrer l'utilisation des TIC pour renforcer la démocratie, en particulier pour faire entendre la voix du public dans le processus d'élaboration des politiques et garantir l'inclusivité de la prise de décision publique à l'ère post-pandémique.

22. La pandémie de COVID-19 a indéniablement un impact plus ou moins important sur les pratiques quotidiennes de la démocratie procédurale, lequel se manifeste entre autres par le report d'élections nationales et un recul démocratique. Les parlements, en tant que principal pilier de la démocratie, ont la responsabilité morale et institutionnelle de rétablir les pratiques démocratiques, notamment les élections libres et régulières, la délibération publique et l'élaboration de politiques inclusives.

23. Des parlements forts sont essentiels pour l'établissement de démocraties fortes et pour assurer que la santé et le bien-être des citoyens soient au centre de l'élaboration des politiques et de la législation. En tant que représentants des peuples et des intérêts de tous les membres de la société, les parlements des pays du G20 doivent participer activement aux processus du G20 et être dûment représentés de manière équilibrée en termes de genres et d'âges. Les parlements peuvent et doivent en effet apporter une contribution de fond aux délibérations du G20, aux côtés de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes du G20. Nous invitons donc les dirigeants du G20 à reconnaître officiellement le rôle du P20.

Partie II

La présidence estime également que :

24. Les guerres qui sévissent dans le monde, notamment la guerre en Ukraine, constituent une menace pour la sécurité mondiale et pour un multilatéralisme efficace fondé sur les principes fondamentaux du droit international. Les présidents de parlement ont exprimé leur attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Plusieurs ont réitéré leur ferme condamnation des actions de la Russie en Ukraine, notamment l'agression militaire injustifiable contre le pays et son peuple, et l'annexion illégale des territoires d'un autre État souverain. La Fédération de Russie a fermement démenti les condamnations, faisant référence à la volonté exprimée librement par des millions de personnes, exerçant leur droit à l'autodétermination après avoir refusé d'accepter le coup d'État perpétré en Ukraine en 2014 et ont été exposés à une agression armée de la part des autorités ukrainiennes. D'autres présidents de parlement ont souhaité éviter de qualifier ces actions et faire porter le message du document final sur les mesures à prendre pour rétablir la paix, par le dialogue et dans le respect du droit international. Les présidents de parlement se sont félicités du mandat et de la mission de consolidation de la paix du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, qui a été établi en application de la résolution de l'UIP intitulée *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*, adoptée à l'occasion de la 144^e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua en mars 2022. En plus d'accentuer la crise alimentaire suscitée par la pandémie, la guerre a également menacé la sécurité énergétique et accru la complexité et les incertitudes à l'échelle mondiale, y compris sur les marchés financiers. Les présidents ont exhorté les dirigeants du G20 à redoubler d'efforts pour mettre de côté leurs divergences, promouvoir la paix et la reprise économique, lutter efficacement contre les crises actuelles et saisir toutes les opportunités de créer une société mondiale plus juste, plus durable et plus prospère. De leur côté, les parlements doivent renforcer leurs contributions visant à favoriser la paix, le développement durable et la reprise économique, au moyen de la diplomatie et du dialogue.

Clôture

25. Les présidents de parlements ont remercié le Parlement de l'Indonésie d'avoir accueilli le huitième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20) et l'UIP pour son soutien à cet égard, et se sont dits impatients de collaborer avec le Parlement de l'Inde lors de la présidence indienne du G20 en 2023.